

*Accord constitutionnel*

Franchement, je n'ai pas l'intention de faire preuve aujourd'hui de sectarisme, car ce document n'a rien à voir avec l'esprit de parti, puisque chacun s'inquiète véritablement du sort de l'entente du lac Meech. Je conviens que le premier ministre (M. Mulroney) a apporté au Canada après les élections de 1984 un extraordinaire sentiment de réconciliation nationale. Nous n'avons plus d'affrontements comme auparavant. Il a bien du mérite d'avoir convaincu les dix premiers ministres provinciaux de se réunir et de conclure un accord. C'est très rare. Cependant, nous ne saurions fermer les yeux sur la façon dont certains interprètent les ramifications de cet accord. Nous pouvons tous avoir des visions de réconciliation nationale, mais nous devons savoir si ce document constitutionnel va résister à l'épreuve du temps. Non pas, comme cela se produit de temps à autre, lorsque chacun désire vraiment collaborer, mais lorsque le pays fait l'objet de tensions et de déchirements.

Qu'on ne sorte pas le dragon Pierre Trudeau en disant qu'il est l'homme d'hier. Il a été premier ministre durant 16 ou 18 ans et, en ce sens, il représente le passé, mais certaines de ses questions, sinon la façon dont il les soulève, sont très légitimes. Je me réjouis de voir que les Canadiens auront la chance d'examiner ces questions, maintenant que nous avons décidé par la motion l'étude d'en confier l'examen à un comité mixte. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je tiens à féliciter mon leader parlementaire de l'avoir proposée. Les Canadiens auront la possibilité de se faire entendre si le comité les invite à témoigner, et il est à espérer que les Assemblées législatives provinciales inviteront elles aussi le public à participer au débat.

L'amendement proposé par mon collègue de Yorkton—Melville est intéressant et constructif, mais le fait est que nous avons à décider si nous aurons un fédéralisme coopératif ou un fédéralisme fracturé. Je vais aborder un élément qui est au centre de tout le débat, c'est-à-dire le pouvoir de dépenser. Mais auparavant, je voudrais faire consigner au compte rendu une lettre que j'ai écrite le 12 mai à mon premier ministre. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) avait déjà fait connaître son opinion, mais c'était avant que M. Trudeau ne se fasse entendre. J'ai parlé de vision et de l'inquiétude fondamentale que m'inspirait instinctivement l'entente du lac Meech. Voici ce que j'écrivais:

Monsieur le premier ministre,

Malgré le discours éloquent et raisonnable que vous avez prononcé hier, c'est avec regret et après beaucoup d'intense réflexion que je dois vous dire que je ne puis, en toute conscience, accepter l'entente du lac Meech. Je crois sincèrement que dans le désir louable de faire réintégrer le Québec, nous sommes en train de modifier fondamentalement le caractère futur du Canada que le «Canada unitaire», dans lequel je crois, deviendra une confédération trop lâche où le gouvernement fédéral ne sera plus le premier parmi des gouvernements égaux, mais simplement un gouvernement sur le même pied que les autres.

La «société distincte» que réclame le Québec ne me gêne pas trop, mais je suis persuadé que le concept des «deux nations», pour ne pas dire la souveraineté-association, seront un fait accompli sous peu à cause du processus de désengagement avec compensation. Je ne m'étonne donc pas que la position de Bourassa ait été si bien accueillie au Québec alors que l'apathie (pour ne pas dire l'ennui) qu'éprouve le restant du Canada pour la question constitutionnelle est telle que les implications fondamentales de l'accord du lac Meech sur l'avenir de notre pays ne suscitent pas toute l'attention qu'elles devraient.

C'est très louable de vouloir organiser un débat d'un jour aux Communes, mais ce n'est pas suffisant, à mon avis. Je conviens que les détails du projet de loi nécessaire à la mise en œuvre de cet accord nous permettront évidemment d'en étudier plus longuement les principes. Mais nous devrions débattre de ces

principes maintenant à cause des contingences du processus parlementaire et politique et des obligations quotidiennes du gouvernement, et si tant il est vrai que les changements constitutionnels envisagés résisteront à l'épreuve du temps, je ne vois pas pourquoi il ne résisteraient pas à un examen public et parlementaire soutenu.

Il faudrait au moins, à la limite, qu'un comité parlementaire des deux Chambres puissent inviter le public à se faire entendre.

Un tel comité donnerait voix au chapitre à la population qui pourrait évaluer les conséquences de la clause de désengagement pour voir si elle ne compromet pas le rôle prépondérant du fédéral, et je ne parle pas du veto provincial sur les institutions fédérales qui enfermerait certainement la réforme du Sénat dans les méandres du carcan constitutionnel.

Que dire aussi de l'institutionnalisation des conférences fédérales-provinciales annuelles sur la constitution et l'économie, avec la possibilité d'ententes en bonne et due forme arrêtées (forcément) dans le secret des officines, conférences qui feront certainement double emploi avec le processus parlementaire, réduisant ainsi la Chambre des communes au rôle de simple exécutant.

Monsieur le premier ministre, je comprends parfaitement l'intensité des sentiments, la passion, que suscite cet accord auprès de vos collègues francophones de toutes les allégeances politiques.

Je me souviens de l'époque où le premier ministre Bourassa avait déclaré que le Québec ne pourrait consentir à la formule de modification de Victoria; il avait fait alors valoir, avec grande éloquence d'ailleurs, que sa position n'était pas anti-Canada, mais bien pro-Québec. A son instar, je ne suis pas anti-Québec, mais pro-Canada, et, monsieur le premier ministre, j'affiche ma position avec autant de passion et de fougue que nos collègues francophones.

● (1300)

J'ai tenu à lire cette lettre pour montrer que c'était ce que je pensais déjà, et cela bien longtemps avant que ne se soient prononcés d'autres personnes qui étaient chargées de diriger le pays.

Pourquoi le pouvoir de dépenser du gouvernement nous préoccupe-t-il tant? Je ne répéterai pas ce que j'ai dit au sujet du Sénat. Toutefois, il nous faudra renoncer à la réforme de cette institution en vue de la rendre élective, également représentative et efficace. Quiconque s'imagine qu'on remaniera à fond la règle de l'unanimité prend ses rêves pour des réalités.

Je voudrais rappeler l'expérience américaine. Nos voisins du Sud célébrèrent cette année le bi-centenaire de leur constitution. Ils ont commencé avec 13 petits États et, à l'époque, ils disposaient déjà d'une formule de modification nécessitant l'unanimité. Mais le système n'a pas fonctionné, même à l'époque où les choses étaient relativement simples. Il leur a donc fallu remanier leur constitution de façon à y prévoir la formule de modification plus souple que nous leur connaissons à l'heure actuelle.

Je trouve ironique qu'il nous ait fallu tant d'années—environ un siècle—pour rapatrier notre constitution comme il se doit. Elle était dotée d'une formule de modification, mais voilà que, pratiquement du jour au lendemain—bien que je reconnais que des pourparlers à huis clos se sont déroulés pendant près d'un an—on veut donner à nos institutions fédérales une structure constitutionnelle immuable.

En ce qui concerne le pouvoir de dépenser, je dois dire qu'il s'agit d'une situation très complexe. Je conviens avec le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qu'on devrait peut-être étudier certaines de ces questions en se reportant à des cas tranchés par la Cour suprême pour savoir quelle orientation suivront les tribunaux, avant de graver la constitution dans la pierre.